

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin
418 Chemin de la Chaumière – BP 20061
82102 Castelsarrasin cedex
Tél : 05.63.32.21.88 - Fax : 05.63.32.75.21
Courriel : laurent.pignol@sde-castelsarrasin.fr

Procédure de passation :

Accord-cadre à bons de commandes passé selon une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est réglementé par les articles 78 et 80 du décret précité. **Accord-cadre de services.**

Objet du marché : Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, et le contrôle des installations d'assainissement sur le territoire du syndicat des eaux.- 2 lots :

- Lot 1 : Entretien et contrôle des installations d'assainissement
- Lot 2 : Transport et traitement des boues d'épuration

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Les candidats peuvent répondre pour un, ou plusieurs lots ou tous les lots mais doivent faire une offre distincte pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

Caractéristiques principales du marché :

Chaque lot est un l'accord-cadre à bons de commande est mono-attributaire. Chaque lot est conclu sans montant minimum et d'un montant maximum 105 000.00 euros H.T pour toute la durée de l'accord-cadre correspondant.

La consultation concerne la réalisation des services suivants :

Dans le cadre de l'exploitation courante des installations, le curage des canalisations eaux usées (réseaux séparatifs et unitaires), et des branchements particuliers, l'inspection télévisée, des canalisations et branchements, les tests à la fumée, le nettoyage de postes de relevage, le pompage et transport des matières issues des stations d'épuration (graisses, sables, boues...). L'accord-cadre s'étend sur tout le territoire du Syndicat des Eaux.

À titre indicatif, le système d'assainissement du syndicat est composé à ce jour de :

- 90 km de réseaux de collecte
- 5 000 branchements EU
- 1 STEP 33 000 éqhab – Castelsarrasin (Boues activée)
- 1 STEP 2 650 éqhab – La Ville Dieu du Temple (Boues activée)

- 1 STEP 990 éqhab – Meauzac (Rhizophytes)
- 1 STEP 550 éqhab – Saint Porquier (Boues activée)
- 1 STEP 500 éqhab – Labastide du Temple (Rhizophytes)
- 1 STEP 300 éqhab – Albefeuille Lagarde (Boues activée)
- Environ 25 postes de relevage

Forme de l'accord-cadre :

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande à prix unitaires et forfaitaires (prix mixtes).

Durée de l'accord-cadre :

Pour chaque lot l'accord cadre est mono-attributaire. Il prendra effet à compter de sa notification pour une durée de validité d'un an (12 mois).

Négociation :

- Phase de Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée avec **les trois premiers candidats**. Pour ce faire toutes les offres reçues seront analysées et classées. Les trois premiers candidats classés seront convoqués pour participer à la négociation. La phase de négociation pourra également se dérouler par le biais d'échanges dématérialisés. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance de ces candidats à l'issue de l'analyse des offres.

- Attribution du marché public sur la base des offres initiales :

Conformément au deuxième alinéa de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Aucune garantie exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du Syndicat des Eaux – Section de fonctionnement. Le paiement sera effectué par virement administratif dans un délai global fixé à 30 jours à compter de la réception des demandes de paiement. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article 59 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Aucune avance ne sera versée. Les prix sont fermes. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

Dispositif Marché Public Simplifié (MPS)

Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS (Marché Public Simplifié) dans le cadre du programme national « Dites-le-nous une fois » et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 6 du Règlement de la Consultation (RC).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 8 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour le lot n° 1 : Entretien et contrôle des installations d'assainissement

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Valeur technique	45 %
2 – Prix des prestations	35 %
3- Délai d'exécution	20 %

Pour le lot n° 2 : Transport et traitement des boues d'épuration

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Prix des prestations	60 %
2 – Valeur technique	40 %

Date limite de réception des offres : le vendredi 22 février 2019 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Voies de recours

Tribunal Administratif de Toulouse * – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE
CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE
CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

* Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit via l'application « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante
<http://sdecastelsarrasin.e-marchespublics.com>

Remise des offres uniquement par voie dématérialisée :

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent être transmises par voie dématérialisée **uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://sdecastelsarrasin.e-marchespublics.com>

L'acheteur n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier sauf pour la copie de sauvegarde.

Renseignements :

Les demandes de renseignements complémentaires (administratifs et techniques) devront être adressées via le site de dématérialisation des marchés du SIAEP : <http://sdecastelsarrasin.e-marchespublics.com>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés du SIAEP :
<http://sdecastelsarrasin.e-marchespublics.com>

Date d'envoi de mise en ligne du présent avis : Vendredi 1^{er} février 2019